

ÉCHO DES ÉTUDES ROMANES

Revue semestrielle de linguistique et littératures romanes

Publié par l'Institut d'études romanes
de la Faculté des Lettres
de l'Université de Bohême du Sud,
České Budějovice

ISSN : 1801-0865
MK ČR : E 15756

L'article qui suit a été téléchargé à partir du site officiel de la revue:

www.eer.cz

Numéro du volume : Vol. IV / Num. 1
2008

Fortunato Israël et Marianne Lederer (Eds.) : *La Théorie Interprétative de la Traduction I, II, III*. Paris – Caen : Minard Lettres Modernes. Cahiers Champollion. 2005. 198, 300 et 184 pages.

Les trois volumes de *La Théorie Interprétative de la Traduction* – 682 pages au total – parus dans le courant de l'année 2005, réunissent 34 contributions, 31 auteurs et dressent d'après Fortunato Israël, coéditeur de cette publication unique, « un premier bilan global de cette théorie, des conditions de sa genèse, de ses mutations, de son audience et des réactions qu'elle a suscitées, de ses liens avec les autres courants traductologiques et aussi avec les disciplines connexes. Un bilan enfin de son apport à la mise au point de modèles pédagogiques pour la formation de traducteurs et d'interprètes, et de sa réception par les spécialistes oeuvrant sur le terrain » (vol. I, p. 5).

La Théorie Interprétative de la Traduction (TIT), également connue sous le nom de Théorie du sens, fondée par Danica Seleskovitch à l'Ecole Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs (ESIT), à Paris, il y a quatre décennies, occupe une place particulière parmi les différents modèles et les diverses théories qui se penchent sur le processus de l'interprétation et de la traduction et qui se sont développés au cours des années dans la communauté traductologique. Au moment de sa parution – dans les années soixante du 20^e siècle – quand l'approche linguistique était plutôt la règle, elle arrive avec son concept interprétatif de la transmission du vouloir dire de l'orateur (ou du texte), à savoir du sens, et de la déverbalisation, en mettant ainsi de côté le problème du rapport des langues au cours de l'apprentissage et de la réalisation de la traduction professionnelle et de l'interprétation de conférence. Notre objectif ici n'est ni défendre, ni critiquer la TIT et ses fondements théoriques et pratiques, mais de faire part du contenu des textes publiés dans ces trois volumes que nous avons lus avec un grand intérêt et beaucoup de curiosité intellectuelle.

L'idée des éditeurs - Fortunato Israël et Marianne Lederer - tous les deux professeurs et chercheurs respectés à l'Ecole Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs de l'Université Paris III, Sorbonne Nouvelle, traducteurs et interprètes professionnels, qui, par leurs recherches, ont fait progresser et évoluer la TIT au cours des années, y compris dans des domaines qui n'étaient pas envisagés par Danica Seleskovitch initialement (domaine de traduction et surtout de traduction littéraire), était de réunir dans cette publication des auteurs qui pouvaient donner soit un témoignage personnel sur le développement de la Théorie, soit présenter leur propre contribution à l'évolution de la TIT, ou encore apporter un éclairage nouveau et inattendu en adoptant le point de vue d'autres disciplines scientifiques ou en démontrant la validité des idées de la TIT dans la pratique professionnelle. Cet ouvrage se veut être un hommage rendu à la personnalité de Danica Seleskovitch, pédagogue, interprète de conférence et chercheuse. Les éditeurs se sont donc adressés non seulement à leurs collègues enseignants à l'ESIT, mais aussi à ceux qui y ont fait des études doctorales, y ont soutenus leurs thèses et travaillent aujourd'hui aux quatre coins du monde, ou ont eux-mêmes contribué par leurs travaux au développement ultérieur de la TIT. Ils ont contacté aussi des universitaires qui n'avaient jamais eu de lien direct avec ce modèle traductologique, mais qui étaient prêts à chercher des points communs, ainsi que

des praticiens traducteurs et interprètes qui se servent dans leur travail des idées fortes de la TIT parfois sans y attacher une attention délibérée. La démarche des éditeurs a porté ses fruits : ils ont réussi à réaliser une publication exceptionnelle qui retrace les idées novatrices, mais aussi les hésitations et les avancés de D. Seleskovitch, une publication qui présente, défend et explique minutieusement ses états d'esprits et ses opinions dans les différentes étapes de ses travaux sur la TIT. Les thèses de Seleskovitch sont comparées à celles de ses collègues chercheurs venant d'autres horizons et de fondements théoriques pour corroborer la pensée de Danica Seleskovitch. En outre, les trois volumes démontrent très bien que l'évolution n'est jamais achevée, qu'elle se poursuit aujourd'hui par les travaux de recherche de tous ceux qui ont adhéré à la Théorie Interprétative, et qu'elle aussi occupe une place respectée dans la pratique professionnelle.

Regardons donc ensemble de plus près le contenu de ces trois volumes.

Le premier volume, *Genèse et développement*,¹ retrace le parcours de la TIT dès les débuts, analyse son évolution, les ajustements nécessaires en cours de route et l'étape de sa maturité.

Dans la partie introductive présentée par Anne-Marie Widlund-Fantini, nous apprenons des détails peu connus sur la vie et la carrière professionnelle, scientifique et pédagogique de Danica Seleskovitch. C'est Colette Laplace de l'ESIT qui retrace pas à pas la genèse de la Théorie Interprétative de la Traduction, rappelle les tous premiers débuts (1960-1975), la mise en place des principes fondamentaux de la TIT, qui présentaient encore à l'époque un certain nombre d'imprécisions, notamment terminologiques, puis parle de la phase de maturation qui doit beaucoup à l'apport de M. Lederer et qui se traduit par la publication de deux ouvrages conjoints *Interpréter pour traduire* (1984) et *Pédagogie raisonnée de l'interprétation* (1989). Elle décrit enfin les années quatre-vingt-dix qui marquent l'ouverture de la TIT au champ de la traduction littéraire et à celui de l'interprétation en langue des signes (vol. I, p. 22). Dans ses premiers ouvrages D. Seleskovitch utilise des formules assez polémiques et même un peu outrancières pour frapper les esprits et se démarquer nettement de la pensée dominante de l'époque (vol. I, p. 47), surtout quand elle veut souligner que l'assimilation du sens se fait en dehors de toute référence à la forme linguistique. Elle démontre qu'interpréter est avant tout un acte d'intellection du sujet qui implique la compréhension d'un acte de langage par le jeu de toutes les ressources conjuguées de son intelligence et de sa mémoire, suivi d'un acte d'expression de ce compris, déverbalisé et temporairement retenu, grâce à l'instrument linguistique d'une autre langue (vol. I, p. 63). Fortunato Israël enchaîne sur le même ton, en parlant de la TIT comme d'une théorie en mouvement qui n'a cessé d'évoluer, il en fait un bilan provisoire et décrit ses acquis. Cet article, très bien structuré, retrace l'histoire dynamique de la TIT en soulignant l'élargissement du champ d'investigation et un approfondissement théorique constant. Son survol rapide lui permet de constater que, 35 ans après son apparition, la TIT reste bien vivante et en perpétuelle évolution, qu'elle échappe à la sclérose qui guette toute théorie qui cesserait de se développer et de s'ouvrir aux autres (vol. I, p. 78). F. Israël constate à juste titre que si « les écrits de D. Seleskovitch et M. Lederer sont assez connus,

¹ *La Théorie Interprétative de la Traduction. Tome I^{er}: Genèse et développement*. 198 pages. Cahiers Champollion 6. ISBN 2-256-91083-0.

il n'en va pas de même pour la plupart des autres travaux cités qui restent confidentiels : ainsi, faute de moyens suffisants, à peine 20% des 62 thèses soutenues à ce jour ont été publiés. Et même dans ce cas, le fait que, le plus souvent, ouvrages et articles soient rédigés en français et non en anglais limite nécessairement leur audience au plan international ». Dans ce contexte, nous apprécions qu'y soit annexée (Annexe I, II et III, pp. 80-87) la liste des thèses de 3^e cycle et des thèses de Doctorat nouveau régime, soutenues à l'ESIT, les titres parus dans les Cahiers Champollion des Lettres Modernes Minard, dans la collection Traductologie de Didier Erudition, ainsi que les publications sur la TIT publiées au cours des années en anglais. Marianne Lederer, témoin des débuts de la TIT et son co-auteur actif, continue dans le même esprit, comme le démontre déjà le titre de son article « *Défense et illustration de la Théorie interprétative de la Traduction* » (vol. I, p. 89), où elle trace les grandes lignes de la TIT et répond « aux critiques qui ont été adressées (à tort ou à raison) à cette théorie » (vol. I, p. 89). Nous pouvons constater, en utilisant le vocabulaire sportif, que la défense de la TIT y est très bien organisée et ne donne pas la moindre possibilité aux opposants de s'imposer directement, ce qui est peut-être un peu dommage. Il aurait été intéressant d'inviter aussi les critiques de la TIT à contribuer en tant qu'auteurs à ces 3 volumes, à se prononcer ouvertement et à apporter leur propre analyse de l'évolution de la TIT et du chemin franchi. De même ils auraient éventuellement pu avancer leurs alternatives (vol. I, p. 134). Il se peut que leur position ait aussi évolué avec le temps et que leurs commentaires soient tout à fait différents de ceux qu'ils avaient fait à l'époque. Nous comprenons néanmoins que cela aurait été une affaire assez délicate et que cela dépasse l'objectif de la présente publication.

Pour quelqu'un qui ne connaîtrait pas très bien les fondements de la TIT et son évolution ultérieure, les trois articles de F. Israël, de M. Lederer, C. Laplace (auxquels nous ajouterons la contribution d'Amparo Hurtado Albir, pp. 163-193) sont d'une utilité extrême, car ils relatent minutieusement tous les principes, les idées et les notions de base, de même que les étapes évolutives de la TIT. L'image ainsi obtenue est vraiment claire, cohérente, détaillée et en même temps complexe. De ce point de vue, ce premier volume est à nos yeux le plus important des trois.

A cheval entre le 1^{er} et 2^e volume se trouve l'article de Jean-René Ladmiral (vol. I, pp. 141-162) qui se distingue quelque peu des écrits des autres auteurs du premier volume. Ladmiral y est très personnel et parle de ses rapports avec D. Seleskovitch qui d'après lui n'étaient pas toujours faciles: « Au niveau du contenu, j'avais coutume de dire : « *Moi, je suis d'accord avec l'ESIT, c'est l'ESIT qui n'est pas d'accord avec moi...* ». Il va jusqu'à dire que Seleskovitch s'est montrée relativement injuste envers la linguistique et envers ce que cette dernière pouvait apporter à la traductologie (vol. I, p. 147). Lui-même met en avant « le *triangle interdisciplinaire* de la traductologie que constitue la synergie des trois disciplines suivantes : linguistique, philosophie et psychologie, lesquelles sont très directement mises en jeu par les problèmes de la traduction, en sorte qu'elles interfèrent au sein de la traductologie.... » (vol. I, p. 161).

Le deuxième volume de la publication, intitulé *Convergences, mises en perspective*,² réunit 14 auteurs, dont 9 (M. Salama-Carr, C. Laplace, J. Pelage, G.

² *La Théorie Interprétative de la Traduction. Tome II: Convergences, mises en perspective.* 300 pages. Cahiers Champollion 7. ISBN 2-256-91084-9.

Roux-Faucard, T. Bodrova-Gogenmos, F. Plassard, M. Dragovic-Drouet, M. Garcia-Landa et J. Delisle), ont en commun le fait d'avoir écrit et soutenu leurs thèses doctorales à l'ESIT et de présenter ici des réflexions qui se basent souvent sur leurs travaux de recherche en liaison avec leurs projets doctoraux. Les articles sont à première vue très hétérogènes, mais ils ont tous un dénominateur commun : la TIT. C'est sous cet angle de vue que les auteurs présentent leur analyse, parfois très sophistiquée, pas très facile à lire et à absorber, néanmoins très intéressante. Nous citerons entre autres C. Laplace (vol. II, pp. 13-50) et ses réflexions sur l'influence de la psychologie génétique piagétienne sur la TIT ainsi que la réception de l'épistémologie piagétienne par celle-ci. Ou bien l'article de G. Roux-Faucard sur la notion de l'interprétation chez Rastier et Seleskovitch (vol. II, pp. 61-82), ou encore F. Plassard et son étude comparative de la compréhension selon les modèles cognitifs de la lecture et le modèle interprétatif de la traduction (vol. II, pp. 99-133), ou M. Dragovic-Drouet et son esquisse d'un recouplement conceptuel entre la Théorie Interprétative de la Traduction et la sémiotique d'Umberto Eco (vol. II, pp. 135-154), de même que D. Laplane qui parle de la pensée sans langage et des implications philosophiques (vol. II, pp. 183-199). Avouons que pour pouvoir comprendre et suivre tout le développement des idées présentées chez ces auteurs, il faut être un lecteur très avisé, doté d'un grand bagage cognitif et de larges connaissances traductologiques, philosophiques, littéraires, linguistiques, psychologiques, neurologiques, sociologiques et bien d'autres encore.

Certains des auteurs de ce 2^e volume se lisent avec plus de facilité, peut-être parce que le sujet traité nous est plus connu ou plus proche, comme l'article de T. Bodrova-Gogenmos sur le dialogue entre la TIT et la « théorie du sens » de Bakhtine (vol. II, pp. 83-97), ou bien M. Garcia-Landa, la seule contribution écrite en anglais, sur le sens du paradigme de Seleskovitch pour la philosophie (vol. II, pp. 155-181), ou encore M. Pergnier qui parle de « quelques enjeux épistémologiques de la Théorie Interprétative de la Traduction dans une perspective interdisciplinaire » (vol. II, pp. 201-209), ou chez J. Delisle qui suit « le Sens à travers l'histoire de la traduction de l'Antiquité à la fin du XIX^e siècle » (vol. II, pp. 211-228).

Un troisième groupe d'auteurs dans ce même volume nous semble être plus pragmatique et plus ancré dans la pratique traduisante. C'est notamment J. Pelage et son article sur la démarche interprétative en droit et en traduction (vol. II, pp. 51-60). Il y explique qu'interpréter c'est généralement rechercher le sens d'un discours. « Toutefois, l'interprétation dans le domaine juridique s'applique aussi à des faits : elle est en tout cas une nécessité ». Pour plus de poids il cite un juriste connu, J. Carbonnier, qui a fait remarquer que l'aspect scientifique de l'interprétation en droit « rappelle celui de la traduction d'un texte étranger ». (vol. II, p. 53). De tels parallèles se poursuivent tout au long de l'article. G. Leclercq décrit comment faut-il procéder à une lecture interprétative pour pouvoir traduire un poème de Cummings (vol. II, pp. 251-264). En lisant cet article, nous avons le sentiment de participer ensemble avec l'auteur à un « jeu de piste » passionnant.

De même que dans le premier volume, nous trouvons que la dernière contribution de ce deuxième volume, celle de A. Fougner Rydning, étude empirique de l'effort cognitif du traducteur lié à la reformulation de métaphores

« en se fondant sur une analyse des données processuelles de trois experts-traducteurs expérimentés », constitue en quelque sorte une *passerelle* vers le 3^e volume plus ciblé sur la pratique professionnelle et la formation. L'auteur y utilise et combine deux méthodes d'observation *in vivo* des sujets traduisants, à savoir l'approche qualitative dite TAPs (Think-Aloud Protocols) et l'approche informatisée des activités d'écriture Translog (vol. II, pp. 265-295) pour décrire le cheminement cognitif du traducteur et déceler les activités mentales qui l'amènent à rejeter telle solution à un problème au profit de telle autre (vol. II, pp. 292).

Le troisième volume est intitulé *De la formation à la pratique professionnelle*³ et contient 14 articles, pour la plupart (11 articles au total: C. Donovan, K. Déjean Le Féal, P. Séro-Guillaume, F. Israël, M. Lederer, J. Ammour, F. Herbulot – 2x, G. Blondy-Mauchand, P. Minns, M. Simoneau) rédigés par des enseignants de l'ESIT. Ce volume est d'après nous celui qui mérite le plus d'attention de la part des formateurs et des traducteurs et des interprètes professionnels. Il contient une quantité d'informations et de recommandations didactiques très utiles tout en soulignant le rôle du modèle interprétatif pour la formation, pour une meilleure préparation des étudiants aux cours (par exemple la recherche documentaire), pour l'évaluation de la qualité de prestation des étudiants en traduction et interprétation, il souligne la place de la théorie dans l'enseignement, parle de la traduction technique de même que de la traduction littéraire et de la formation des interprètes et des traducteurs ayant des langues exotiques, à savoir des langues que le formateur ne comprend pas. Les trois articles restants sont écrits d'une part par le plus grand employeur institutionnel d'interprètes au monde – la Direction générale de l'interprétation de la Commission européenne – connu sous le sigle de SCIC (N. Muylle), d'autre part par des traducteurs professionnels (I. Croix et J. Henry). Il nous est difficile de faire un compte rendu rapide de toutes les contributions intéressantes, car elles ont à l'unanimité suscité notre vif intérêt. Etant nous même interprète et formateur, nous nous arrêterons plus en détails sur les articles traitant ce dossier. C. Donovan dans son article sur « *la TIT et l'enseignement de l'interprétation : interaction et inspiration* » (vol. III, pp. 5-20) démontre sur des exemples pratiques tirés de ses cours d'interprétation à l'ESIT l'utilité de l'approche interprétative qui repose sur la notion d'intériorisation ou de « déverbalisation » par l'interprète du sens dans sa globalité. La TIT est donc un cadre théorique qui sert à structurer la démarche pédagogique, à y mettre de l'ordre et à lui insuffler un rythme (vol. III, p. 17). Travaillant en tant qu'interprète en simultané vers une langue étrangère, c'est-à-dire faisant le retour, nous étions particulièrement curieuse de lire l'article de K. Déjean Le Féal sur l'opportunité d'enseigner l'interprétation simultanée vers une langue apprise (vol. III, pp. 21-43). Nous pouvons être d'accord avec l'auteur qui affirme que « les difficultés spécifiques du retour sont /.../ dues à une faiblesse constitutionnelle du B sur laquelle la formation en interprétation proprement dite n'a pas prise puisque le retour repose sur les mêmes principes méthodologiques que l'interprétation simultanée vers le A ». Il convient donc de structurer la formation de façon à permettre aux étudiants de surmonter les problèmes, les uns après les autres ; une fois maîtrisée la méthode, on peut essayer d'atténuer sensiblement les déficits de la

³ *La Théorie Interprétative de la Traduction. Tome III : De la formation... à la pratique professionnelle*. 184 pages. Cahiers Champollion 8. ISBN 2-256-91085-7.

langue B. K. Déjean Le Féal pose à la fin de son article la question de l'acceptabilité du retour du point de vue professionnel. Nous pensons que le retour est acceptable, surtout dans le cas des langues de faible diffusion, où une autre solution n'existe pas, mais nous sommes d'accord avec elle que le B doit être réellement maîtrisé. P. Séro-Guillaume nous parle de l'interprétation en langue des signes comme d'un facteur d'intégration pour les sourds et de la formation de ces interprètes à l'ESIT (vol. III, pp. 45-60). P. Minns présente un cas extrême d'interprétation de conférence sur le marché privé, dans lequel il a été amené à faire de l'interprétation « intralinguistique » d'anglais en anglais pour un client qui ne comprenait pas le mauvais anglais d'un orateur francophone qui voulait/devait néanmoins s'exprimer en anglais. Il y décrit comment il « répétait » en d'autres termes ce qui avait été déjà dit auparavant par l'orateur et comment il « restituait » le sens du message transmis. Voilà une application directe de la TIT et de la formule de D. Seleskovitch: « *On peut dire qu'interpréter, c'est d'abord comprendre* » (vol. III, p. 137).

La dernière contribution de ce volume est aussi un peu inhabituelle. Son auteur, M. Simoneau, y parle de l'audiodescription de films comme d'une sorte d'interprétation pour les aveugles. C'est une expérience unique, qui démontre combien le descripteur doit être sensible, juste, discret, suggestif et transmettre l'intégralité du sens sans l'altérer. Ce sont en fait des exigences inhérentes à toute traduction (vol. III, p. 177).

Ici prend fin le survol des trois volumes de la publication de la *Théorie Interprétative de la Traduction*. Nous y avons porté un grand intérêt, car cette initiative des deux éditeurs, Fortunato Israël et Marianne Lederer, le mérite sans aucun doute. Ils se sont fixés un objectif bien difficile, avec la participation d'une trentaine de collaborateurs et auteurs : rendre hommage à Danica Seleskovitch et s'efforcer de démontrer que sa théorie interprétative de la traduction et ses idées sont toujours vivantes et ne cessent d'évoluer. Aux lecteurs d'en juger.

Ivana ČEŇKOVÁ
Université Charles de Prague

Gérard Cornu : *Linguistique juridique*. 3^e éd. Paris, Domat, 2005, 443 p.

L'œuvre qui fait l'objet de ce compte-rendu n'est pas tout à fait récente car sa première édition date déjà de 1998 ; néanmoins, son actualité réside ailleurs. Il nous paraît opportun de la présenter non seulement puisqu'il s'agit d'une étude clé dans son domaine dont la connaissance n'est nécessairement pas très répandue en République tchèque, mais aussi puisque c'est une occasion de rendre hommage à l'un des fondateurs de la discipline spécialisée dont la dénomination retentit dans le titre de l'ouvrage, le professeur Gérard Cornu, qui est décédé l'année dernière le 11 mai 2007 à l'âge de 81 ans.

Gérard Cornu est sans doute la figure emblématique de la linguistique juridique francophone. Connu des linguistes principalement comme l'auteur de l'un des meilleurs dictionnaires juridiques de la langue française, le *Vocabulaire juridique*, paru pour la première fois en 1987 et réédité huit fois jusqu'ici⁴, il fut essentiellement juriste. Professeur du droit civil à l'Université de Poitiers et à l'Université de Paris II Panthéon-Assas, il fut aussi membre du Conseil supérieur de la magistrature français. C'était notamment au cours de la préparation de ce *Vocabulaire juridique* et lors de son travail sur la révision du *Code de procédure civile*, qu'il a pris goût aux études mixtes de phénomènes intimement liés qui sont le droit et la langue. Comme il explique lui-même en préface de l'œuvre à présenter : « cet autre regard sur le droit à travers son langage m'a persuadé que la justice de droit pouvait gagner quelque chose à la justesse des mots, et que la langue est vivante dans la création du droit », et la *Linguistique juridique* est le fruit mûr de cette prédilection de l'auteur.

Cet ouvrage se présente sous forme d'un manuel théorique qui est toutefois abondamment rempli d'exemples démontrant les thèses lancées par l'auteur. Celui-ci n'a pas du tout cette ambition « absolutiste » qu'on trouve quelquefois chez les auteurs des théories linguistiques. Au contraire, l'auteur manifeste ouvertement son hésitation vis-à-vis du choix du titre de son livre, qui, à vrai dire, a un certain potentiel pour surprendre sinon choquer certains linguistes plus conservateurs. C'est en introduction que l'auteur se lance dans une plaidoirie pour la reconnaissance d'une linguistique juridique autonome au sein de la linguistique générale. Il s'aligne aux prédécesseurs juristes François Gény ou Jean Carbonnier d'une part et il se réfère aux inspirateurs linguistes de l'autre, à commencer par le « père fondateur » de la linguistique moderne Ferdinand de Saussure, auquel il emprunte sa conception du signe linguistique à double face (p. 26) pour en faire un outil essentiel de ses analyses. Il s'inspire aussi de Roman Jakobson, à l'instar duquel il bâtit son modèle du schéma classique représentant la communication linguistique (p. 28), et notamment des grands noms de la sémantique, qui « est la partie essentielle de la linguistique juridique » (p. 30), Josette Rey-Debove ou Algirdas Julien Greimas. Il s'efforce de démontrer que l'étude du langage du droit mérite d'être systématisée sous le nom de linguistique juridique (p. 25). Cette persuasion découle d'une simple observation concernant le caractère de la discipline : celle-ci s'inspire de la linguistique générale quant aux concepts et méthodes, tout en étant profondément influencée par la spécificité de son objet

⁴ *Vocabulaire juridique*. 8^e éd. Paris, PUF, 2007, 986 p.

d'étude qu'elle ne peut plus être considérée comme une application pure et simple de la linguistique générale.

Après avoir accompli, dans l'introduction, l'examen terminologique et méthodologique de l'objet de son étude, l'auteur nous montre, dans la suite, qu'à son avis la science pour laquelle il prêche a une vocation double : linguistique en ce qu'elle étudie le sens et la forme des signes linguistiques utilisés pour véhiculer l'information juridique; juridique en ce qu'elle aide à la création et à l'interprétation de cette information. Ce résumé découle par ailleurs de la structure de l'ouvrage qui a deux parties principales, à savoir *Le vocabulaire juridique* et *Les discours du droit*. Ces deux parties sont subdivisées en chapitres, sections et paragraphes dans lesquels il traite son objet sous divers aspects : partant du système dans le cadre de la compréhension saussurienne, il analyse d'abord les mots, en tant qu'unités de base du vocabulaire juridique, pris tant isolément, qu'en relations mutuelles, pour passer ensuite à l'étude de la réalisation du système dans la parole en abordant la communication juridique.

Le vocabulaire juridique français comprend selon l'auteur quelque 10 000 mots (p. 53) ayant un ou plusieurs sens juridiques. Ces mots-là - dont certains, à peu près 400 (p. 63), n'ont pas de sens autre que juridique, tandis que d'autres ont au moins un sens juridique mais aussi au moins un sens non juridique (polysémie externe) - ont également une ou plusieurs « valeurs ». C'est-à-dire de différents potentiels lexicaux qui peuvent être utilisés dans divers contextes juridiques (polysémie interne).. Le sens et la valeur forment ensemble la « charge juridique » (p. 88). En analysant le contenu intellectuel des termes juridiques vus d'abord isolément et ensuite dans leurs rapports mutuels d'analogie ou d'opposition, l'auteur traite différentes questions : le classement des termes en fonction de leur valeur expressive (termes génériques/termes spécifiques, termes techniques/termes courants, termes précieux, termes rudes, termes poétiques etc.) ou leur pluralité de sens (polysémie cohérente, polysémie désordonnée) d'une part, les rapports de formation (dérivation, composition) ou les parentés de classification (familles étymologiques, regroupements sémantiques) de l'autre, pour arriver à la conclusion partielle selon laquelle les « ensembles lexicaux font voir le vocabulaire juridique, reflet de la structure du droit, non comme un inventaire mais comme un réseau » (p. 205).

Dans la seconde partie, l'auteur se lance dans l'analyse du « langage du droit en action » (p. 207) en s'efforçant de discerner la double face du discours juridique qui est, tout à la fois, un acte linguistique et un acte juridique. Le discours juridique étant d'abord l'usage particulier de la langue, il tient sa juridicité à la finalité du message : « est juridique tout message qui tend à l'établissement ou à l'application des normes de droit » (p. 210). Cette définition permet à l'auteur d'élaborer une typologie générale des discours juridiques : après avoir commenté une certaine diversité de ces discours quant à leurs sujets (monologues, dialogues, actes complexes du point de vue de l'émetteur, actes récepteurs, d'audience, à tout entendeur du point de vue du récepteur), ainsi quant aux types de message (messages créateurs de droit, messages associés à la réalisation du droit), il distingue les discours législatif, juridictionnel, coutumier et même corporel. Les deux premiers sont relativement connus ainsi que leurs marques linguistiques les typisant comme la normativité ou le style neutre des textes de la loi, ou bien l'unité de discours ou le style argumentatif des décisions de justice, les

observations insolites concernant le langage coutumier avec les maximes et adages du droit ou l'expression gestuelle sont d'une utilité toute neuve et précieuse.

Cette dernière remarque est, en effet, valable pour toute l'œuvre dont la lecture est vivement recommandée non seulement à ceux qui s'intéressent d'une manière ou de l'autre au langage du droit pour des raisons professionnelles, mais en fait à tout le monde, car nul n'est censé ignorer les textes juridiques dont la compréhension serait plus facile grâce à la *Linguistique juridique* de Gérard Cornu.

Ivo PETRŮ

Université de Bohême du Sud, České Budějovice